



**Le manuel CompHP  
des références professionnelles  
pour la promotion de la santé**

**Version abrégée**

**2011**

**Dr. Viv Speller**

**Professeur Richard Parish**

**Dr. Heather Davison**

**Dr. Anna Zilnyk**

**Au nom des  
Partenaires du Projet CompHP**

Le Projet CompHP est financé par l'Agence  
Exécutive pour la Santé et les Consommateurs  
(EAHC) Numéro de Projet 20081209



### **Disclaimer**

Cette publication relève du projet «Développement des compétences et normes professionnelles pour le renforcement des capacités en promotion de la santé en Europe» (CompHP - numéro de projet 20081209) qui a bénéficié d'un soutien financier de l'Union Européenne, dans le cadre du programme de santé. Cette publication a été produite dans le cadre d'un contrat avec l'Agence Exécutive pour la Santé et les Consommateurs. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucune manière être considéré comme le reflet des positions officielles de l'Agence Exécutive pour la Santé et les Consommateurs (EAHC) ou de tout autre organisme de l'Union Européenne.

### **Remerciements**

L'équipe éditoriale aimerait remercier pour leur soutien les partenaires du projet CompHP, ses collaborateurs, son groupe consultatif international d'experts et ses parties prenantes qui ont contribué à l'élaboration de ce document, de même que l'Agence exécutive pour la Santé et les Consommateurs (EAHC) qui a financé le projet. L'équipe remercie également Mme Nelly Araujo pour son assistance précieuse tout au long de ce travail.

### **Mention suggérée pour le document :**

Speller, V., Parish, R., Davison, H., Zilnyk, A. et les partenaires du Projet CompH (2012). Le Manuel CompHP des références professionnelles pour la promotion de la santé (version abrégée), UIPES, Paris

## INTRODUCTION

Ce livret est une version raccourcie pour une consultation rapide des Normes professionnelles CompHP pour la pratique de la promotion de la santé, élaborées dans le cadre du projet ‘Développer les compétences et les normes professionnelles pour le renforcement des capacités en promotion de la santé en Europe’ (CompHP)<sup>1</sup>, lequel est financé par l’Agence européenne pour la Santé et les Consommateurs (EAHC).

Les Normes professionnelles CompHP s’appuient sur le Manuel cadre CompHP des compétences clés en promotion de la santé ([http://www.iuhpe.org/uploaded/CompHP\\_Competencies\\_Handbook.pdf](http://www.iuhpe.org/uploaded/CompHP_Competencies_Handbook.pdf)).

La version complète des Normes professionnelles CompHP, qui comprend un glossaire détaillé des termes utilisés, est accessible à [http://www.iuhpe.org/uploaded/CompHP\\_Standards\\_handbook\\_final.pdf](http://www.iuhpe.org/uploaded/CompHP_Standards_handbook_final.pdf).

Les Normes professionnelles CompHP sont conçues pour être utilisées par des praticiens dont l’activité première est la promotion de la santé et qui sont titulaires d’une certification universitaire dans ce domaine ou dans une discipline associée. Ces normes seront également utiles pour ceux qui travaillent dans d’autres domaines professionnels intégrant la promotion de la santé de manière substantielle ; pour les employeurs, les associations professionnelles et les syndicats ayant des attributions pour les praticiens de la promotion de la santé, de même que dans le développement des programmes d’enseignement et de formation qui soutiennent la pratique promotrice de santé.

Dans le Projet CompHP, un praticien de la promotion de la santé est défini comme une personne travaillant à promouvoir la santé et à réduire les inégalités de santé en utilisant les actions décrites par la Charte d’Ottawa (Organisation mondiale de la Santé, 1986) ; en développant des politiques publiques favorables à la santé ; en créant des environnements favorables à la santé ; en renforçant l’action communautaire ; en développant les compétences individuelles et en réorientant les services de santé.

Les Normes professionnelles CompHP peuvent être utilisées à des fins diverses et dans différents contextes par des praticiens individuels de la promotion de la santé, par les organisations qui les emploient ainsi que par les organismes d’enseignement et de formation.

Les Normes professionnelles CompHP pour la Promotion de la Santé ont été formulées de façon à être conformes à la définition la plus largement acceptée de ce qui constitue une norme, soit ‘une spécification technique ou d’autres critères précis destinés à être utilisés de manière systématique comme une règle, une ligne directrice ou une définition’.

Les principes fixés qui sous-tendent les Normes professionnelles CompHP pour la Promotion de la Santé sont les suivants :

- Elles peuvent être utilisées à l’entrée dans la profession de la promotion de la santé, soit dans le cadre de la formation initiale, soit en formation professionnelle continue tout au long de la carrière
- Elles s’alignent directement sur chacun des domaines de compétences clés

<sup>1</sup> Voir le site Web du Projet CompHP à <http://www.iuhpe.org/?page=614&lang=en> pour les détails du projet dans son ensemble, le processus d’élaboration de ces normes professionnelles et les mises à jour des manuels et des rapports.

- Elles sont formulées comme des normes décrivant les connaissances et les compétences nécessaires pour l'ensemble de chacun des domaines de compétences clés
- Elles peuvent être utilisées pour évaluer les compétences du praticien après une formation et/ou l'expérience qu'il a tirée de la pratique
- Elles peuvent être utilisées au niveau du premier cycle ou au-delà. Les descripteurs n'ont pas spécifié les connaissances et les compétences plus avant de façon à ce que les résultats d'apprentissage puissent être adaptés à des cours de premier cycle ou de niveau supérieur
- Les capacités du praticien sont évaluées en fournissant des données attestant de la réalisation des critères de performance, qu'il s'agisse de données documentaires ou d'une observation directe dans le cadre d'un travail ou d'une étude
- Les critères de performance ont été formulés de manière ce que les données fournies puissent varier selon le niveau de la certification, ou pour être utilisées dans différents systèmes nationaux de certification
- Un praticien de la promotion de la santé doit démontrer qu'il satisfait aux exigences de toutes les normes.

Chaque norme établit les connaissances, les savoir-faire et les critères de performance qui sont nécessaires pour démontrer ses compétences dans ce domaine particulier. C'est pourquoi certains éléments se répètent à travers les différentes normes. Ces normes se veulent suffisamment flexibles pour une application et une interprétation des plus larges dans différents contextes nationaux et pour différents types de praticiens de la promotion de la santé, tout en établissant un seuil d'entrée clair pour la profession de la promotion de la santé.

## **LES REFERENCES PROFESSIONNELLES COMPHP POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ**

La rubrique suivante fournit une description détaillée des Références professionnelles CompHP pour la Promotion de la Santé, en établissant :

- La base de connaissances qui sous-tend chacune des références
- Le cadre professionnel et éthique de la pratique en promotion de la santé
- Les neuf références professionnelles CompHP pour la Promotion de la Santé

Les neuf Références professionnelles CompHP pour la Promotion de la Santé reposent sur un socle de compétences professionnelles et éthiques qui font partie intégrante de la pratique en promotion de la santé. Pour chaque référence, ces connaissances, ces savoir-faire et ces critères de performance décrivent les exigences pour **l'ensemble** des compétences requises dans ce domaine, et ne s'alignent donc pas sur les compétences individuelles. Un intervenant de la promotion de la santé doit être capable de satisfaire à **l'ensemble** de ces références et d'agir en tout temps de manière professionnelle et éthique.

Les références reposent sur un socle de connaissances multidisciplinaires qui regroupe les concepts, les principes, la théorie et les travaux de recherche de la promotion de la santé et leur application dans la pratique:

- Les concepts, les principes et les valeurs éthiques de la promotion de la santé tels qu'ils sont définis par la Charte d'Ottawa pour la Promotion de la Santé ainsi que par les chartes et déclarations successives
- Les concepts d'équité en santé, de justice sociale et de santé en tant que droit humain comme étant la base de l'action en promotion de la santé
- Les déterminants de la santé et leurs implications pour l'action en promotion de la santé
- L'impact de la diversité sociale et culturelle sur la santé et les inégalités en santé ainsi que leurs implications pour l'action en promotion de la santé
- Les modèles et les approches de promotion de la santé qui soutiennent l'empowerment, la participation, le travail en partenariat et l'équité comme étant la base de l'action en promotion de la santé
- Les théories et les données actuelles qui sous-tendent un travail efficace au niveau du leadership, du plaidoyer et du développement de partenariats, et leurs implications pour l'action en promotion de la santé
- Les modèles et les approches actuels en matière de gestion efficace de programmes et de projets (notamment l'évaluation des besoins et des atouts, la planification, la mise en œuvre, et l'évaluation) et leur application à l'action en promotion de la santé
- Les méthodes de recherche et de constitution de bases de données, notamment les méthodes qualitatives et quantitatives, nécessaires pour documenter et évaluer l'action en promotion de la santé
- Les processus de communication et les technologies actuelles de l'information, nécessaires pour une action en promotion de la santé efficace
- Les systèmes, les politiques et les législations qui ont un impact sur la santé, et leur pertinence pour la promotion de la santé.

Étant donné que certaines connaissances ou certains savoir-faire apparaissent plusieurs fois à travers l'ensemble des références, les intervenants de la promotion de la santé pourront tout à fait illustrer par un seul et même exemple de travail, d'expérience ou d'apprentissage le fait qu'ils possèdent les connaissances et les savoir-faire, et qu'ils satisfont aux critères de performance pour plusieurs des références.

## **Un intervenant de la santé agit de façon professionnelle et éthique**

Une pratique en promotion de la santé éthique est basée sur un engagement pour la santé en tant que droit humain, essentiel au développement humain. Elle fait preuve de respect pour les droits, la dignité, la confidentialité et la valeur des individus, des groupes et des communautés ; ainsi que pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et la diversité en termes d'orientation sexuelle, d'âge, de religion, de handicap et de croyances culturelles. Une pratique en promotion de la santé éthique aborde les inégalités en santé et l'injustice sociale, et fait une priorité des besoins de ceux qui subissent la pauvreté et la marginalisation sociale. Elle agit sur les déterminants politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, comportementaux et biologiques de la santé et du bien-être. Un intervenant de la promotion de la santé s'assure que l'action en promotion de la santé soit bénéfique et ne nuise à personne ; il est honnête quant à ce qu'est la promotion de la santé et à ce qu'elle peut et ne peut pas réaliser. Il agit de manière professionnelle et éthique dans tous les domaines de la pratique en promotion de la santé :

### **Connaissances, savoir-faire et critères de performance**

Données fournies par la documentation ou par l'évaluation au cours d'un travail/d'une étude et qui attestent de la capacité de l'intervenant à :

|  |   |
|--|---|
| Reconnaitre et aborder les questions éthiques en faisant preuve de :           | <ul style="list-style-type: none"><li>• Sa connaissance des concepts, des principes et des valeurs éthiques de la promotion de la santé</li><li>• Sa connaissance des concepts d'équité en santé, de justice sociale et de santé en tant que droit humain</li><li>• Sa connaissance des questions juridiques et éthiques existantes et émergentes dans son propre domaine de pratique</li><li>• Une attitude proactive pour aborder les questions éthiques de manière appropriée (ex. S'opposer aux pratiques non-éthiques des autres)</li></ul>  |
| Agir de manière à :  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Reconnaître et tenir compte des croyances et des préférences exprimées par les personnes</li><li>• Promouvoir la capacité des autres à prendre des décisions éclairées</li><li>• Promouvoir l'égalité et la diversité des valeurs</li><li>• Valoriser les personnes en tant qu'individus</li><li>• Reconnaître l'importance du maintien de la confidentialité</li><li>• Etre cohérent avec les données probantes, la législation, les politiques, les cadres de référence et les systèmes de gouvernance</li></ul>                              |
| Développer et améliorer en permanence sa propre pratique et celle des autres : | <ul style="list-style-type: none"><li>• En réfléchissant à son propre comportement et à sa propre pratique, et en identifiant les améliorations à apporter</li><li>• En reconnaissant la nécessité d'opportunités pour son propre développement et celui des autres, et en les utilisant</li><li>• En étant informé des différentes approches et préférences d'apprentissage</li><li>• En appliquant les données probantes pour améliorer son propre champ d'activité</li><li>• En examinant de manière objective et constructive l'efficacité de son propre champ d'activité</li></ul> |

## Référence 1. Favoriser le changement

*Permettre aux individus, aux groupes, aux communautés et aux organisations de développer leurs capacités pour une action en promotion de la santé qui améliore la santé et réduise les inégalités en santé. Un intervenant de la promotion de la santé est capable de :*

|                        |   |   |
|------------------------|---|---|
| Enoncé des Compétences | <b>Connaissances et savoir-faire clés nécessaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Connaissances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminants de la santé et des inégalités en santé</li> <li>• Théorie et pratique du travail en collaboration, notamment: la facilitation, la négociation, la résolution de conflits, la médiation, le travail en équipe</li> <li>• Théorie et pratique du développement communautaire, notamment : l'équité, l'empowerment, la participation et le développement des capacités</li> <li>• Connaissance du développement de stratégies et de politiques, et de l'impact de la législation sur la santé</li> <li>• Modèles de promotion de la santé</li> <li>• Approche des milieux de vie en promotion de la santé</li> <li>• Techniques du changement comportemental pour de brèves interventions ou missions de conseil</li> <li>• Théorie organisationnelle</li> <li>• Théorie et pratique du développement organisationnel et de la gestion du changement</li> <li>• Compréhension de la diversité sociale et culturelle</li> </ul> </li> <li><b>Savoir-faire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de partenariats et travail en collaboration</li> <li>• Techniques du changement comportemental</li> <li>• Développement organisationnel</li> <li>• Gestion du changement</li> <li>• Développement communautaire, notamment l'empowerment, la participation et le développement des capacités</li> <li>• Capacité à travailler avec : des individus et des groupes définis selon leur situation géographique, leur culture, leur âge, le lieu dans lequel ils vivent ou leur centre d'intérêt ; ainsi qu'avec ceux de sa propre organisation ou de son propre secteur et des autres organisations/secteurs</li> </ul> </li> </ul> | <b>Critères de performance</b> – données fournies par la documentation ou par l'évaluation au cours d'un travail/d'une étude et qui attestent de la capacité de l'intervenant à : <ul style="list-style-type: none"> <li>1a. Contribuer au travail en collaboration avec les parties prenantes de secteurs particuliers et visant à influencer les politiques ou les services pour améliorer la santé et réduire les inégalités en santé.</li> <li>1b. Faire preuve de sa capacité à sélectionner des approches de gestion du changement et de développement organisationnel appropriées pour soutenir la création d'environnements et/ou de lieux de vie promoteurs de santé dans un domaine particulier, et montrer comment les approches utilisées soutiennent l'<i>empowerment</i>, la participation, le travail en partenariat et l'équité.</li> <li>1c. Sélectionner et utiliser des approches de développement communautaire appropriées pour une communauté spécifique, et montrer comment les méthodes utilisées peuvent aboutir à un renforcement de la participation, du sentiment d'appropriation et des capacités de promotion de la santé.</li> <li>1d. Utiliser des techniques de changement comportemental appropriées pour des individus ou des groupes particuliers afin de faciliter le développement des compétences personnelles pour maintenir et améliorer la santé, et de développer les capacités des autres à soutenir le changement comportemental.</li> </ul> |
|------------------------|---|---|

## Référence 2. Plaider pour la santé

*Plaider avec et au nom des individus, des communautés et des organisations pour améliorer la santé et le bien-être, et développer les capacités pour l'action en promotion de la santé. Un intervenant de la promotion de la santé est capable de :*

|                        |  |  |
|------------------------|--|--|
| Enoncé des Compétences | <p><b>Connaissances et savoir-faire clés nécessaires :</b></p> <p><b>Savoir-faire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminants de la santé</li> <li>• Stratégies et techniques de plaider</li> <li>• Méthodes d'engagement des parties prenantes</li> <li>• Questions de santé ou de bien-être relatives à une population ou à un groupe en particulier</li> <li>• Théorie et pratique du développement communautaire, notamment : l'empowerment, la participation et le développement des capacités</li> <li>• Connaissance du développement de stratégies et de politiques</li> </ul> <p><b>Savoir-faire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des techniques de plaider</li> <li>• Travail avec une série de parties prenantes</li> <li>• Facilitation</li> <li>• Développement communautaire, notamment l'empowerment, la participation, le développement des capacités et l'évaluation de l'impact sur l'égalité</li> <li>• Capacité à travailler avec : des individus et des groupes définis selon leur sexe, leur milieu social et économique, leur situation géographique, leur culture, leur âge, le lieu dans lequel ils vivent ou leur centre d'intérêt ; ainsi qu'avec ceux de sa propre organisation ou de son propre secteur et des autres organisations/secteurs</li> </ul> | <p>Critères de performance – données fournies par la documentation ou par l'évaluation au cours d'un travail/d'une étude et qui attestent de la capacité de</p> <p>2a. Montrer comment les stratégies de plaider peuvent être utilisées dans un domaine particulier au bénéfice de l'action en promotion de la santé, et comment elles reflètent les principes de la promotion de la santé.</p> <p>2b. Identifier l'ensemble des parties prenantes/des partenaires pertinents d'un domaine ou d'un milieu particulier, et montrer comment ils peuvent engager leur soutien pour développer et maintenir le plaider et l'action en promotion de la santé.</p> <p>2c. Sélectionner et utiliser des méthodes de communication appropriées pour un public particulier afin de sensibiliser et d'influencer l'opinion, de plaider en faveur de l'action sur les questions de santé et de bien-être, et de la faciliter.</p> <p>2d. Sélectionner et utiliser des approches de développement communautaire appropriées pour aider une communauté ou un groupe en particulier à formuler ses besoins en termes de santé et de bien-être.</p> |
|------------------------|--|--|

### Référence 3. Travailleur en partenariat

*Travailler en collaboration avec différents secteurs, disciplines et partenaires afin d'améliorer l'impact et la durabilité de l'action en promotion de la santé.*

*Un intervenant de la promotion de la santé est capable de :*

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Enoncé des Compétences</b>  | <b>Connaissances et savoir-faire clés nécessaires :</b>  | <b>Critères de performance – données fournies par la documentation ou par l'évaluation au cours d'un travail/d'une étude et qui attestent de la capacité de l'intervenant à :</b>  |
| <b>3.1 Engager les partenaires de différents secteurs à contribuer activement à l'action en promotion de la santé</b>                                    | <b>Connaissances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Théorie et pratique du travail collaboratif, notamment : la facilitation, la négociation, la résolution de conflits, la médiation, le travail en équipe, le travail en réseau, l'engagement des parties prenantes</li> <li>• Systèmes, structures et fonctions de différents secteurs, organisations et organismes</li> <li>• Principes d'efficacité du travail en partenariat intersectoriel</li> </ul> | 3a. Décrire son propre rôle dans un partenariat, une coalition ou un réseau particulier, et montrer les compétences ou les actions nécessaires pour développer, faciliter et maintenir un travail en partenariat efficace. |
| <b>3.2 Faciliter un travail en partenariat efficace qui reflète les valeurs et les principes de la promotion de la santé</b>                             | <b>Savoir-faire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des parties prenantes</li> <li>• Travail en collaboration</li> <li>• Facilitation et médiation</li> <li>• Compétences en communication</li> </ul>  | 3b. Identifier l'ensemble des parties prenantes/des partenaires pertinents dans un domaine ou un milieu particulier, et montrer comment ils sont engagés activement dans l'action en promotion de la santé.                |
| <b>3.3 Développer des partenariats fructueux par le biais d'un travail collaboratif, en servant d'intermédiaire entre différents intérêts sectoriels</b> | <b>Savoir-faire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à travailler avec : les parties prenantes des groupes communautaires et des organisations ; les partenariats, les coalitions ou les réseaux pour l'amélioration de la santé ; les secteurs public et privé et la société civile</li> <li>• Travail en réseau</li> </ul>  | 3c. Montrer comment des intérêts sectoriels différents sont identifiés et traités dans un partenariat, une coalition ou un réseau particulier, et montrer son propre rôle en servant d'intermédiaire entre les secteurs.   |
| <b>3.4 Faciliter le développement et la durabilité de coalitions et de réseaux pour l'action en promotion de la santé</b>                                |  |  |

## Référence 4. Communiquer

*Communiquer sur les actions promotrices de santé de façon efficace à l'aide des techniques et des technologies appropriées pour différents publics.*  
*Un intervenant de la promotion de la santé est capable de :*

|                               |   |  |
|-------------------------------|---|--|
| <b>Enoncé des Compétences</b> | <b>Connaissances et savoir-faire clés nécessaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Connaissances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compréhension de la diversité sociale et culturelle</li> <li>• Théorie et pratique de la communication efficace, notamment de la communication interpersonnelle et du travail en groupe</li> <li>• Applications des technologies de l'information pour une diffusion sur les réseaux sociaux et dans les médias</li> <li>• Théorie de la diffusion des innovations</li> <li>• Littératie en santé</li> </ul> </li> <li><b>Savoir-faire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir communiquer : notamment par des moyens écrits, verbaux, non-verbaux et audio, et par l'utilisation des technologies de l'information</li> <li>• Savoir travailler avec des individus et des groupes</li> <li>• Utiliser les médias électroniques et les technologies de l'information</li> <li>• Utiliser les médias imprimés, radiophoniques, télévisuels et sociaux</li> <li>• Être capable de travailler avec : les individus, les groupes, les communautés et les organisations de différents contextes</li> <li>•</li> </ul> </li> </ul> | <b>Critères de performance – données fournies par la documentation ou par l'évaluation au cours d'un travail/d'une étude et qui attestent de la capacité de l'intervenant à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>4a. Utiliser une série de compétences en communication au bénéfice de l'action en promotion de la santé, notamment : des compétences pour la communication écrite, verbale, non-verbale et audio, ainsi que pour la présentation et la facilitation du travail en groupe.</li> <li>4b. Posséder une connaissance fonctionnelle de l'utilisation des technologies de l'information et des médias électroniques au bénéfice de la promotion de la santé.</li> <li>4c. Identifier et utiliser des techniques de communication culturellement appropriées pour un groupe particulier.</li> <li>4d. Identifier et utiliser des techniques de communication novatrices et appropriées à un contexte, à des coutumes, à un environnement social et culturel particulier</li> </ul> |
|-------------------------------|---|--|

## Référence 5. Le leadership

**Contribuer au développement d'une optique et d'une orientation stratégique communes pour l'action en promotion de la santé.**  
**Un intervenant de la promotion de la santé est capable de :**

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>Enoncé des Compétences</b></p>   | <p><b>Connaissances et savoir-faire clés nécessaires :</b></p>  | <p>Critères de performance – données fournies par la documentation ou par l'évaluation au cours d'un travail/d'une étude et qui attestent de la capacité de l'intervenant à :</p>  |
| <p><b>5.1 Travailier avec les parties prenantes pour s'accorder sur une optique et une orientation stratégique communes pour l'action en promotion de la santé</b></p>   | <p><b>Connaissances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Théorie et pratique d'un leadership efficace</li> <li>• Notamment le travail en équipe, la négociation, la motivation, la résolution de conflits, la prise de décisions, la facilitation et la résolution de problèmes</li> </ul> <p>Gestion et théorie du développement organisationnel</p> <p>Développement de stratégies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Théorie et pratique du travail collaboratif, notamment : la facilitation, la négociation, la résolution de conflits, la médiation, la prise de décisions, le travail en équipe, l'engagement des parties prenantes, le travail en réseau</li> <li>• Principes d'efficacité du travail en partenariat intersectoriel</li> <li>• Problématiques émergentes dans les domaines de la santé et de la promotion de la santé</li> <li>• Principes d'efficacité de la gestion et de la mobilisation des ressources humaines et financières</li> </ul> | <p>5a. Identifier et mobiliser les dirigeants au sein de la communauté, en montrant comment ils sont engagés et motivés pour s'accorder sur une vision et une orientation stratégique communes.</p> <p>5b. démontrer ses propres compétences de leadership, par ex. dans le travail en équipe et la prise de décision, en décrivant son propre rôle dans un domaine particulier de l'action en promotion de la santé.</p> <p>5c. Montrer comment intégrer de nouvelles idées et connaissances pour améliorer la pratique à travers son propre rôle dans un domaine particulier de l'action en promotion de la santé.</p> <p>5d. Montrer comment des ressources ont été mobilisées pour une action en promotion de la santé spécifique et faire preuve d'une bonne compréhension des principes de gestion efficace du personnel et/ou des budgets au bénéfice de la promotion de la santé.</p> <p>5e. Réfléchir à sa propre pratique et montrer comment cela contribue aux apprentissages en équipe et/ou organisationnels pour faire progresser l'action en promotion de la santé.</p> |
| <p><b>5.2 Utiliser des compétences en matière de leadership qui facilitent l'empowerment et la participation (notamment le travail en équipe, la négociation, la motivation, la résolution de conflits, la prise de décision, la facilitation et la résolution de problèmes)</b></p> |   | <p><b>Savoir-faire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des parties prenantes / travail en réseau</li> <li>• Compétence pour le travail en collaboration</li> <li>• Facilitation</li> <li>• Capacité à motiver des groupes et des individus vers un objectif commun</li> <li>• Gestion des ressources</li> </ul>  |
| <p><b>5.3 Travailier en réseau avec les parties prenantes et les motiver à mener le changement pour améliorer la santé et réduire les inégalités en santé</b></p>  |   | <p><b>5.4 Intégrer de nouvelles connaissances et idées pour améliorer la pratique et surmonter les difficultés émergentes en promotion de la santé</b></p>   |
| <p><b>5.5 Contribuer à la mobilisation et à la gestion des ressources pour l'action en promotion de la santé</b></p>   |   | <p><b>5.6 Contribuer à l'apprentissage organisationnel et en équipe pour faire progresser l'action en promotion de la santé</b></p>  |

## Référence 6. L'évaluation des besoins et des atouts

*Mener une évaluation des besoins et des atouts, en partenariat avec les parties prenantes, dans le contexte des déterminants politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, comportementaux et biologiques qui promeuvent ou constituent la santé.  
Un intervenant de la promotion de la santé est capable de :*

| Enoncé des Compétences   | Connaissances et savoir-faire clés nécessaires :  | Critères de performance – données fournies par la documentation ou par l'évaluation au cours d'un travail/d'une étude et qui attestent de la capacité  |
|--|---|--|
| <p><b>6.1 Utiliser des méthodes participatives pour engager les parties prenantes dans le processus d'évaluation des atouts</b></p>  | <p><b>Connaissances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Série de méthodes/de processus d'évaluation à l'aide de méthodes à la fois qualitatives et quantitatives</li> <li>• Données disponibles et sources d'information</li> <li>• Déterminants sociaux de la santé</li> <li>• Inégalités en santé</li> <li>• Données probantes pour l'action en promotion de la santé</li> <li>• et la définition de priorités</li> <li>• Compréhension de la diversité sociale et culturelle</li> </ul> | <p>6a. Identifier l'ensemble des parties prenantes/des partenaires qui sont pertinents dans un domaine ou un contexte particulier et montrer comment ils engagent leur soutien dans un processus d'évaluation des besoins/des atouts, de même qu'en identifiant les priorités en matière d'action.</p> |
| <p><b>6.2 Utiliser des méthodes d'évaluation variées, notamment des méthodes de recherche quantitative et qualitative</b></p>  |   | <p>6b. Sélectionner des méthodes qualitatives et quantitatives appropriées à utiliser dans un processus d'évaluation particulier.</p>  |
| <p><b>6.3 Recueillir, examiner et apprécier la littérature scientifique, les données et les informations pertinentes afin de documenter l'action en promotion de la santé</b></p>                          | <p><b>Savoir-faire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de partenariats et négociation</li> <li>• Évaluation de l'impact sur la santé</li> <li>• Comment obtenir, examiner et interpréter des données et des informations</li> <li>• Méthodes de recherche qualitative, notamment de recherche participative et de recherche-action</li> <li>• Méthodes de recherche quantitative, notamment d'analyse statistique</li> </ul>   | <p>6c. Identifier, recueillir, apprécier de manière critique et analyser une série de données et d'informations pertinentes pour un processus d'évaluation spécifique, et illustrer la manière dont les conclusions aboutissent à des recommandations pour l'action en promotion de la santé.</p>      |
| <p><b>6.4 Identifier les déterminants de la santé qui ont un impact sur l'action en promotion de la santé</b></p>  |   | <p>6d. Montrer comment les approches utilisées dans un processus d'évaluation particulier sont socialement, culturellement et éthiquement appropriées.</p>   |
| <p><b>6.5 Identifier les besoins en matière de santé, les atouts et les ressources qui sont pertinents pour l'action en promotion de la santé</b></p>  |   |  |
| <p><b>6.6 Utiliser des approches d'évaluation culturellement et éthiquement appropriées</b></p>  |   |  |
| <p><b>6.7 Identifier les priorités pour l'action en promotion de la santé en partenariat avec les parties prenantes, sur base des meilleures données probantes disponibles et des valeurs éthiques</b></p> |   |  |

## Référence 7. La planification

*Fixer des objectifs mesurables pour la promotion de la santé sur la base de l'évaluation des besoins et des atouts, et en partenariat avec les parties prenantes. Un intervenant de la promotion de la santé est capable de :*

|  |  |   |
|--|--|---|
| <p><b>Enoncé des Compétences</b></p> <p><b>7.1 Mobiliser, soutenir et engager la participation des parties prenantes dans la planification de l'action en promotion de la santé</b></p> <p><b>7.2 Utiliser les modèles actuels et les approches systématisques pour planifier l'action en promotion de la santé</b></p> <p><b>7.3 Élaborer un plan d'action réalisable qui tienne compte des contraintes au niveau des ressources et se référant aux besoins et aux atouts existants</b></p> <p><b>7.4 Fixer et communiquer des objectifs appropriés, réalistes et mesurables pour l'action en promotion de la santé</b></p> <p><b>7.5 Identifier des stratégies de promotion de la santé appropriées pour atteindre les objectifs fixés</b></p> | <p><b>Connaissances et savoir-faire clés nécessaires :</b></p> <p><b>Connaissances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation et efficacité des modèles et des théories actuels de planification en promotion de la santé</li> <li>• Principes de la gestion de projet/de programme</li> <li>• Principes de la gestion des ressources et de la gestion des risques</li> </ul> <p><b>Savoir-faire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des modèles de planification de la promotion de la santé</li> <li>• Analyse et application des informations quant aux besoins et aux atouts</li> <li>• Utilisation des outils de planification de projet/ de programme et de gestion</li> <li>• Capacité à travailler avec : les groupes et les communautés ciblés par l'action en promotion de la santé ; les parties prenantes et les partenaires</li> </ul> | <p><b>Critères de performance – données fournies par la documentation ou par l'évaluation au cours d'un travail/d'une étude et qui attestent de la capacité de:</b></p> <p>7a. Identifier l'ensemble des parties prenantes/des partenaires qui sont pertinents dans un domaine particulier et concevoir des manières à travers lesquelles leur soutien et leur participation sont engagés dans la planification de l'action en promotion de la santé.</p> <p>7b. Présenter une logique pour la sélection et l'utilisation de modèle(s) de planification de la promotion de la santé approprié(s).</p> <p>7c. Développer une planification pour l'action en promotion de la santé, sur base d'une évaluation des besoins et des atouts pour un domaine/un contexte particulier, et démontrer une compréhension : de l'ensemble des stratégies de promotion de la santé pouvant être utilisées pour répondre à des besoins identifiés ; des ressources humaines et financières qui sont nécessaires pour l'action en promotion de la santé ; et des objectifs mesurables.</p> |
|--|--|---|

## Référence 8. La mise en œuvre

*Mettre en œuvre une action en promotion de la santé efficace, culturellement adaptée et éthique, en partenariat avec les parties prenantes.*  
*Un intervenant de la promotion de la santé est capable de :*

|                               |  |  |
|-------------------------------|--|--|
| <b>Enoncé des Compétences</b> | <b>Connaissances et savoir-faire clés nécessaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Connaissances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Principes de la gestion de projet/de programme</li> <li>Principes pour la gestion efficace des ressources humaines et financières, notamment la gestion des performances et la gestion des risques</li> <li>Théorie et pratique de la mise en œuvre des programmes</li> <li>Compréhension de la diversité culturelle et sociale</li> <li>Assurance qualité, contrôle et évaluation du processus</li> <li>Théorie et pratique du développement communautaire, notamment : l'empowerment, la participation et le développement des capacités</li> </ul> </li> </ul> | <b>Critères de performance – données fournies par la documentation ou par l'évaluation au cours d'un travail/d'une étude et qui attestent de la capacité de l'intervenant à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>8a. Développer et piloter les ressources et le matériel pour une action en promotion de la santé spécifique, en identifiant les processus participatifs utilisés et en montrant comment ils sont culturellement appropriés et responsabilisants.</li> <li>8b. Identifier les ressources humaines et financières nécessaires pour la mise en œuvre d'une action en promotion de la santé spécifique, et faire preuve de responsabilité pour une utilisation efficace des ressources, soit comme partie intégrante de son propre rôle, soit en collaboration avec d'autres intervenants.</li> <li>8c. Identifier l'ensemble des parties prenantes/des partenaires pertinents pour une action en promotion de la santé spécifique et montrer de quelle manière la collaboration est développée et maintenue dans le temps.</li> <li>8d. Identifier les informations requises pour contrôler la qualité du processus de mise en œuvre et montrer comment celles-ci sont recueillies, analysées et utilisées pour maintenir la qualité.</li> </ul> |
|                               | <b>Savoir-faire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des processus participatifs de mise en œuvre</li> <li>Utilisation des outils pour la gestion de projet/de programme</li> <li>Gestion des ressources</li> <li>Travail en collaboration</li> <li>Capacité à travailler avec : les groupes et les communautés qui prennent part à l'action en promotion de la santé ; les parties prenantes et les partenaires ; les membres d'une équipe</li> <li>Contrôle et évaluation du processus</li> </ul>  |  |
|                               | <b>8.4 Faciliter la durabilité du programme et le sentiment d'appropriation des parties prenantes par le biais d'un travail de consultation et de collaboration continu</b>  |  |
|                               | <b>8.5 Contrôler la qualité du processus de mise en œuvre en lien avec les objectifs fixés pour l'action en promotion de la santé</b>  |  |

## Référence 9. Évaluation et recherche

*Utiliser des méthodes d'évaluation et de recherche appropriées, en partenariat avec les parties prenantes, pour déterminer la portée, l'impact et l'efficacité de l'action en promotion de la santé. Un intervenant de la promotion de la santé est capable de :*

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Enoncé des Compétences</b>  | <b>Connaissances et savoir-faire clés nécessaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Connaissances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance des différents modèles d'évaluation et de recherche</li> <li>Approches d'évaluation formative et sommative</li> <li>Méthodes de recherche qualitative et quantitative</li> <li>Interprétation des données et analyse statistique</li> <li>Base de données probantes pour la promotion de la santé</li> </ul> </li> </ul> | <b>Critères de performance – données fournies par la documentation ou par l'évaluation au cours d'un travail/d'une étude et qui attestent de la capacité de l'intervenant à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>9a. Identifier les méthodes appropriées pour l'évaluation d'une action en promotion de la santé spécifique</li> <li>9b. Apprécier de manière critique la littérature scientifique et utiliser les données probantes et/ou les lignes directrices dans la planification et la mise en œuvre de l'action en promotion de la santé</li> <li>9c. Analyser et évaluer les données complexes, notamment les informations statistiques relatives à une action en promotion de la santé spécifique</li> <li>9d. Montrer comment les résultats des processus d'évaluation et de contrôle sont utilisés pour redéfinir et améliorer l'action en promotion de la santé</li> <li>9e. Rapporter les résultats scientifiques et identifier leurs implications pour les parties prenantes et les communautés ; et contribuer aux publications dans les revues professionnelles, académiques ou de management.</li> </ul> |
| <b>9.1 Identifier et utiliser les outils d'évaluation de la promotion de la santé et les méthodes de recherche qui sont appropriés</b> |  |  |
| <b>9.2 Intégrer l'évaluation dans la planification et la mise en œuvre de toutes les actions promotrices de santé</b>                  |  |  |
| <b>9.3 Utiliser les résultats de l'évaluation pour redéfinir et améliorer l'action en promotion de la santé</b>                        |  |  |
| <b>9.4 Utiliser des stratégies basées sur les recherches et les données probantes pour documenter la pratique</b>                      |  |  |
| <b>9.5 Contribuer au développement et à la diffusion des processus d'évaluation et de recherche de la promotion de la santé</b>        |  |  |

## Project Partners



NUI Galway  
OÉ Gaillimh

**Health Promotion Research Centre, National University of Ireland Galway**

<http://www.nuigalway.ie/hprc/>

Contact name - Professor Margaret Barry - Project Leader



**International Union for Health Promotion and Education, France**

<http://www.iuhpe.org/>

Contact name – Dr Claire Blanchard



**Università degli Studi di Perugia, Italy**

<http://www.unipg.it/csesi>

Contact name – Dr Giancarlo Pocetta



**Royal Society for Public Health, UK**

<http://www.rspn.org.uk/>

Contact name – Professor Richard Parish



**Netherlands Institute for Health Promotion - NIGZ, the Netherlands**

<http://www.nigz.nl/>

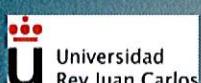
Contact name – Mr Gerard van der Zanden



**Università degli Studi di Cagliari, Italy**

<http://www.unica.it/>

Contact name – Professor Paolo Contu



**Universidad Rey Juan Carlos, Spain**

<http://www.urjc.es/>

Contact name – Professor Carmen Gallardo



**SOSTE Finnish Society for Social and Health, Finland**

<http://www.soste.fi/>

Contact name – Ms Pirjo Koskinen-Ollonqvist



**University of Tartu, Estonia**

<http://www.ut.ee/>

Contact name – Dr Anu Kasmel



**National Institute of Public Health, The Czech Republic**

<http://www.szu.cz/>

Contact name – Dr Hana Janatova



**Health Service Executive, Ireland**

<http://www.hse.ie/eng/>

Contact name – Mr Brian Neeson